



Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le 05/07/2019
ID : 063-200071199-20190702-CCPL_2019_103-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 juin 2019
Date d'affichage : 24 juin 2019

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Henri SULLO (suppléant de Stéphane BARDIN), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET,
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY,
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Yves RAILLIERE.

Absents représentés

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Pascal ROUGIER

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-103 : ESPACE ENFANCE-JEUNESSE A AIGUEPERSE : CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé d'aménager un espace enfance jeunesse à Aigueperse. La prochaine étape est le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il est rappelé les objectifs du choix du maître d'œuvre, pour lequel un Avis d'Appel Public à la concurrence été envoyé à la publication le 11/04/2019. La date limite de remise des offres a été fixée le 2/05/19. 19 candidatures ont été reçues et analysées par l'OPHIS, mandataire.

La Commission d'appel d'offre - MAPA sera réunie le mercredi 26 juin afin de classer les équipes et de proposer un lauréat au pouvoir adjudicateur.

Il est rappelé les critères de jugement des offres, tel que publié dans l'AAPC :

- La proposition de taux d'honoraires (30%)
- La note méthodologique et motivation, avec planning optimisé de l'opération (40%)
- Les références architecturales dont les références similaires dans les domaines de l'enfance-jeunesse (30%)

Suite à l'analyse des offres, il est établi un classement des offres.

Au vu de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée du 26 juin 2019 concernant le choix du maître d'œuvre pour le projet de construction d'un espace Enfance Jeunesse à Aigueperse, Monsieur le Président propose de retenir les lauréats dans l'ordre suivant :

Noms	Note méthodologique	Références produites	Prix (taux honoraires)	Note Classement
PERICHON-JALICON Architecte (Clermont-Fd)	40 / 40	30 / 30	167 000 € (9,29) 28,46 / 30	1 ^{er} : 98 / 100
ADquat Architecture (Clermont-Ferrand)	30 / 40	30 / 30	166 500 € (9,25) 28,54 / 30	2 ^{ème} : 89 / 100
Vincent BRUGEROLLES (Clermont-Ferrand)	35 / 40	15 / 30	158 400 € (8,80) 30 / 30	3 ^{ème} : 80 / 100

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de retenir les lauréats dans l'ordre tel que cité ci-dessus ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 05/07/2019
 Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

